

FENOP INFO

Le Magazine du monde rural burkinabè

09 BP 977 Ouagadougou 09 Burkina Faso

Tél : (00 226) 50 39 10 21 ; Email : fenop@cenatrin.bf ; Site : <http://fenop.zcp.bf/>

n°0003 de décembre 2008 - janvier - février 2009

FLAMBEE DES PRIX DE CEREALES



Ce n'est pas la
faute aux paysans

DORI



Le Niébé en fête !

Loi et sécurisation foncière au Burkina

Chronique d'une
participation des O.P
à l'élaboration
d'une politique

MARAICHAGE

Les pesticides naturels

Edité avec l'appui financier du



FLAMBEE DES PRIX DE CEREALES

Ce n'est pas la faute aux paysans

A-t-on crié trop tôt victoire ? La question mérite en tous cas d'être posée aujourd'hui. Les récoltes exceptionnelles qui ont permis un excédent céréalier de 700 mille tonnes dans notre pays n'auront pas permis de stabiliser les marchés. Les céréales sont rares sur les marchés, du coup les prix volent très haut. Les prix sont au même niveau qu'en février mars 2008 au plus fort de la crise de la vie chère avec le sac de maïs qui frôle les 15000 francs au lieu de 8 à 10 000 francs. Le gouvernement a dû convoquer en urgence les représentants de producteurs et des commerçants pour comprendre ce qui se passe : pourquoi les prix continuent ils de flamber ainsi ? Les uns et les autres se sont rejetés la balle car personne ne veut essuyer le courroux du gouvernement qui a dû déployer des efforts financiers importants pour soutenir la production locale et surtout l'importation du riz. Pour notre part, il convient de faire deux observations. Les commerçants prétendent que les producteurs font de la rétention des céréales, qu'ils ne les sortent pas et les gardes en réserve pour faire monter les prix. C'est une vision trop simpliste. Avec l'excédent, tout le monde surtout les producteurs ont eu peur que les prix ne chutent et que leurs produits ne soient achetés à un prix non rémunérateur. C'e n'est pas le cas. Donc, les paysans n'ont aucune raison de jouer à ce jeu. La question est de savoir à qui ils vendent ? Il est un fait que les acheteurs étrangers sont entrés en masse chez nous et sont les mieux disant. Que croyez-vous que les esprits normaux feraient ? Il est donc normal que nos commerçants n'aient pas pu reconstituer leurs stocks.

La seconde observation est que de rétention céréales, il n'en est pas vraiment. Même les techniciens du gouvernement ont reconnu que les stocks paysans n'ont pas résisté à la soudure de l'année dernière. Il est donc légitime pour les familles paysannes de reconstituer leurs stocks initiaux en vue de faire face à ces périodes pleines d'incertitudes.

Ces deux facteurs ont joué et jouent sur la disponibilité des céréales sur les marchés. La leçon que tout le monde doit tirer de cette situation est qu'il faut restructurer le marché des céréales. Les acheteurs et les producteurs doivent trouver un mécanisme de fixation de prix consensuel et donc avantageux pour les différents acteurs de la chaîne o



Par Diallo Djakariaou, président de la FENOP

PESTICIDES NATURELS POUR LE MARAICHAGE

Les pesticides naturels à base de plantes ne polluent pas l'environnement, respectent son équilibre, sont moins toxiques que les pesticides chimiques et ne coûtent presque rien pour les producteurs maraîchers.

Comment prépare-t-on les pesticides naturels?

- Il s'agit d'obtenir une solution liquide dans laquelle se trouvent les principes actifs de la plante. Pour cela, on peut hacher la plante, la piler au mortier, la faire macérer dans l'eau, parfois chauffer le mélange....

- Puis on filtre et on dilue la solution avec plusieurs fois son volume d'eau.
- On ajoute à ce liquide du savon dur râpé ou coupé en fines lamelles (50 gr, soit la grosseur d'un œuf, pour 10 litres d'eau). Le savon sert à faire adhérer le pesticide aux plantes à traiter. Il doit être complètement dissous avant utilisation.

- On ajoute aussi souvent un peu de pétrole ou de gasoil (une cuillerée à soupe pour 10 litres). Ces produits sont eux-mêmes insecticides et renforcent l'efficacité de la préparation.

Comment utilise-t-on les pesticides naturels?

- Ils doivent être utilisés rapidement pour le traitement car ils perdent leur efficacité en 1 jour ou 2, parfois en quelques heures.

- Il faut traiter le soir ou par temps couvert car le soleil détruit les principes actifs.

- Ne pas traiter des plantes mouillées
- Ne pas arroser aussitôt après le traitement pour ne pas faire disparaître le produit. Et arroser au pied des plantes sans mouiller les feuilles.

- On traite une fois par semaine préventivement et 2 fois quand les plantes sont attaquées. Traiter dès les premiers signes d'attaques.

- Le traitement au pulvérisateur est la solution la plus facile et la plus efficace. On veillera à bien filtrer le liquide avant de le mettre dans l'appareil pour que l'embout ne se bouche pas.

- Si on n'a pas de pulvérisateur, on



peut se servir d'un petit balai d'herbes que l'on trempe dans la solution et que l'on secoue sur les plantes.

- Pour être protégées, les plantes doivent être complètement mouillées par la solution, même au dessous des feuilles.

- Bien se laver les mains et les ustensiles après le traitement.

Six différents types de pesticides naturels existent actuellement : le Neem, la Tomate, l'Ail, le Piment, le Tabac, le Papayer. En attendant mon prochain article pour vous donner les détails sur les produits à rassembler ainsi que les techniques pour la préparation et l'utilisation des types de pesticides ci-cités, je vous indique ici déjà celui de la Tomate.

Préparation de pesticide naturel à base de tomate

Cette plante est efficace contre les pucerons, les chenilles et les insectes divers. Elle empêche surtout la ponte.

Produits pour la préparation du

pesticide :

1 kg de tiges et feuilles de tomate, du savon et du pétrole.

Préparation

- Hacher finement les tiges et les feuilles de tomate.

- Mettre dans cinq (05) litres d'eau bouillante.

- Ajouter un peu de savon et de pétrole.

- Filtrer.

- Utiliser avec un pulvérisateur ou un balai.

Dans mon prochain article de FENOP info, je vous donnerai les techniques pour la préparation des autres pesticides naturels tels que le Piment, Neem, Papaye, ail et tabac o

Soumaila KINDO

Animateur principal ANPHV
Chargé de gestion des activités.

kismahila@yahoo.fr

FENOP INFO

Le Magazine du monde rural burkinabè

Trimestriel d'informations

Directeur de Publication

Zachariaou DIALLO

Coordonateur général

Issouf SANOU

Appui Technique

Abdoulaye TAO

Avec l'appui financier



du

CTA

LA COPAGEN/ BURKINA

Se redynamiser pour plus d'action

La Coalition des organisations de la société civile pour la protection du patrimoine génétique africain (COPAGEN), section du Burkina a tenu son 2e forum national ordinaire du 30 juillet au 1er août 2008 au centre Cardinal Paul Zoungrana. Une quarantaine de participants venus de plusieurs régions du pays ont pris part à la rencontre. C'était l'heure des bilan a mi-parcours



Le Burkina est engagé dans le coton OGM

L'atelier forum de la COPAGEN s'est tenu dans un contexte marqué par l'adoption du coton Bt par le gouvernement. Il entend produire du coton transgénique que sur 15000 hectares afin de multiplier la semence. Le forum s'est justement penché sur le contexte actuel des organismes génétiquement modifiés (OGM) au Burkina Faso. Il ressort de l'analyse, que l'adoption des OGM est une menace pour notre agriculture. De nombreuses contraintes s'opposent également à la COPAGEN mais son existence est perçue par ses membres comme une opportunité à saisir pour une meilleure compréhension des enjeux des OGM.

Malgré les multiples actions, ils sont encore nombreux les Burkinabè qui se demandent ce que c'est qu'un OGM. Les organisations membres de la COPAGEN ne désarment pas pour autant, elles ont d'ailleurs réaffirmé leur engagement à plus d'actions.

A cet effet, un programme d'activités pour les 12 mois à venir a été élaboré. Il propose entre autre la tenue de formations et de campagnes de sensibilisation.

Pour mener à bien cette lutte contre l'introduction des OGM dans l'agriculture et l'alimentation, la COPAGEN a procédé à une introspection. Les participants au forum ont décortiqué les forces et les faiblesses de la Coalition et

proposé des voies de sa redynamisation. La COPAGEN doit ainsi renforcer le fonctionnement de ses organes et rechercher plus de financement ; tout ceci dans le cadre bien organisé de la Charte de la COPAGEN/BURKINA. Une Charte qui a fait l'objet d'un amendement au cours des travaux.

Comme bilan, l'atelier forum a fait l'état de la caravane qui s'est déroulé en février 2008. Il a été noté la participation de 8 pays membres de la COPAGEN régionale en dehors de la Guinée-Bissau. La caravane s'est bien tenue selon les participants mais l'on a relevé un manque de dynamisme chez les burkinabè à en croire les participants étrangers de la caravane. Une autre remarque est que le mémorandum remis au Premier ministre par l'entremise de son directeur de cabinet est jusqu'à présent sans suite.

La COPAGEN/BURKINA a réaffirmé sa position contre les OGM dans l'agriculture et l'alimentation au cours d'une conférence de presse qui a sanctionné la fin de la rencontre.

La Coalition des organisations de la société civile pour la protection du patrimoine génétique africain, section du Burkina a pris part au forum régionale qui s'est tenu du 1er au 5 septembre dernier à Niamey au Niger o

LES BREVES

*La FENOP a participé le 26 janvier 2008 à la journée de sensibilisation des organisations paysannes (OP) et des organisations de la société civile (OSC) sur le processus de révision de la charte alimentaire au Sahel. Cette rencontre a été organisée par la CPF avec l'appui d'Intermon Oxfam à la Maison du retraité à Ouagadougou. Elle a abouti à la mise en place d'un noyau (6 personnes) de référence et à l'élaboration des termes de références pour les actions futures

*Le 4 février à Ouahigouya, la Fenop a participé à la deuxième session du comité de pilotage du projet d'appui aux filières agricoles (PROFIL)

Le PROFIL est un projet intervenant dans le domaine des filières agricoles. Il est cofinancé par le gouvernement burkinabè, le Fonds de développement agricole (FIDA) et les bénéficiaires

5 filières sont concernées par le projet :

1. La filière Niébé
2. La filière sésame
3. La filière oignon
4. La filière viande ovine et caprine
5. Filière volaille traditionnelle

Zone d'intervention du projet

Quatre régions sont concernées et regroupées en trois antennes

Antenne basée à Ouahigouya : région du nord

Antenne basée à Dedougou : région de la Boucle de Mouhoun

Antenne basée à Dori : région du Sahel et du Centre

* Participation à la rencontre de plaidoyer sous régional sur le riz. Il s'agissait de réfléchir sur quel type de partenariat mettre en place entre ETAT – OSC – OP et institutions sous régionales pour une souveraineté alimentaire. C'était le 14 février au CBC. Cette rencontre a été organisée par le réseau MARP BURKINA ET CHRISTIAN AID

*A l'occasion de l'assemblée générale du CRUS, organisation membre de la FENOP le 9 février à Djibo, une exposition d'ouvrages du CTA sur le monde rural a été organisée en plus d'une conférence débat. Ces activités se tenaient dans le cadre du programme de renforcement de l'accès des communautés rurales à l'information agricole par le biais du développement des initiatives d'information et de communication au Burkina o

Agenda

1 PREPARATION DE LA FIARA PREVUE DU 9 AU 19 avril se tient à Dakar la FIARA. La Fenop participe à un noyau de préparation de cette édition à travers l'organisation d'une caravane

2 LA JOURNEE DU PAYSAN se tient au mois de mars prochain à Koudougou dans le centre du Burkina. LA CPF, qui coordonne la participation des OP à ce grand rendez-vous a déjà rencontré la FENOP. IL s'agit de travailler à une meilleure participation des OP.

3 Poursuite de la réalisation d'émissions de sensibilisation avec radio Munyu ainsi que la production de bulletins et de livrets en langue nationale et en français

Il est prévu dans les semaines à venir une rencontre de concertation avec la CPF sur le renforcement de notre collaboration pour mieux défendre les intérêts des paysans o

BIBLIOTHEQUES VILLAGEOISES

MUNYU forme ses gestionnaires

L'Association Munyu des Femmes de la Comoé, a organisé une Formation à l'intention des membres des Comités de Gestion de ses Bibliothèques Villageoises de 30 localités. La formation qui s'est déroulée en 2 vagues du 28 Avril au 3 Mai 2008 à Banfora, visait à outiller les participants sur " Comment Organiser et gérer une Bibliothèque Villageoises ".

Qui peut installer une Bibliothèque Villageoise ? Où, quand et comment mettre en place une Bibliothèque Villageoise, sont entre autres les différents modules développés à cette école. Adama DRAME, coordonnateur du Cabinet d'Etudes, de recherches, de formation et d'animation (CERFO) qui a assuré cette formation.

La formation dispensée en Dioula, a touché 60 membres des COGES des provinces de la Comoé, Léraba, des villages de Banzon dans le Kéné Dougou et de Bama pour le Houet. Les participants se sont familiarisés à quelques outils de gestion, tels que les fiches d'entrée, les fiches de prêt, de caisse, d'inventaire et de stocks. La mise en place des clubs de lecture et l'élaboration du règlement intérieur d'une Bibliothèque Villageoise ont été aussi abordés à cette école de Banfora. Les apprenants ont également bénéficié de conseils pratiques de la part du facilitateur DRAME, en vue d'une mise en œuvre efficace des activités sur le terrain, en passant par les stratégies de mobilisation des partenaires et les différents sites indiqués pour l'approvisionnement en documents appropriés au bénéfice des lecteurs ruraux. Il est à noter que cette introduction de Bibliothèque en milieu rural, est une initiative de l'Association Munyu et ses partenaires, tels que la FENOP, qui est la



Le formateur Adama DRAME du CERFO

Fédération Nationale des Organisations Paysannes du Burkina. D'où, cette formation s'est déroulée en présence de Issoufou SANOU, coordonnateur des Projets et Programmes de ladite Fédération, et Madame DAO Sibiri Awa, de l'Association Munyu, membre du Conseil d'Administration.

Pour cette dernière, la mise en place des bibliothèques villageoises, vient renforcer un tant soit peu le dispositif d'information de la communauté à la base. Leur exploitation judicieuse permettra à n'en point douter de relever les défis qui s'imposent au Post - Alpha c'est-à-dire ceux qui ont déjà bénéficié d'une formation en alphabétisation. En ce sens que les alphabétisés continueront à lire en Dioula, et même en français pour d'autres. Ces bibliothèques se veulent des pôles d'échanges, de brassage et d'attraction des populations rurales. Elles pourront être équipées convenablement pour servir aussi de cadre aux ciné-débats, aux jeux de société et bien d'autres activités. Notons que sur les 30 Bibliothèques, une bonne partie sera approvisionnée par la FENOP et son partenaire le CTA.

Cette formation devra être suivie de la mise en place immédiate des bibliothèques dans les localités ciblées. Et quant au suivi, le CERFO / Ouaga entend le mener à bon escient et de façon rigoureuse.

Selon Adama DRAME, le Centre a toujours lié la formation au développement. Car dit-il une formation dispensée non suivie ou mal pratiquée constitue de l'argent perdu. Et cela a toujours été la plaie de l'Afrique. Le suivi se veut indispensable dans la mesure où entre une salle de formation et l'application de la dite formation, il y a pertinemment ce que l'on appelle les coquilles.

Les organisateurs espèrent que cette formation des membres des comités de gestion des bibliothèques villageoises va pallier un peu au déficit de communication existant encore à la base au niveau du monde paysan, et relever les défis liés aux activités d'après alphabétisation. Que le monde rural continue toujours à apprendre en langue nationale, à se cultiver, à communiquer pour mieux se développer o

Mamadou Sanogo

DORI

Le Niébé en fête !

L'actualité majeure du mois mai a été essentiellement marquée par l'organisation de la 3ème édition de la journée nationale du Niébé à Dori, les 16 et 17 mai 2008. Il s'agit de mieux faire connaître la filière et ses potentialités

Le 16 mai 2008, a eu lieu, la 3ème édition de la journée de niébé dont le thème « la commercialisation du niébé est un défi pour la survie de la filière ».

Le président de l'Union « Allahbeidou » en tant que hôte a invité tous les participants à s'investir dans les travaux afin d'une part que les problèmes de la filière soit réellement posés et d'autre part de faire des propositions de solutions réalistes. Quatre communications ont été données sur les thèmes suivants :

Une communication sur les expériences du FEPA - B

Une communication sur la commercialisation du niébé animée par l'ONAC

Une communication sur l'organisation des acteurs de la filière animée par la DGVP, du ministère de l'agriculture

Une communication sur la production et la conservation servie par l'INERA.

Les participants ont posé des pré-



Le ministre délégué déguste

occupations qui ont trouvé satisfaction dans les réponses des communicateurs. A l'issue de cela, trois groupes de travail ont été formés pour réfléchir sur les thèmes de la commercialisation, l'organisation et de la conservation du niébé.

Le travail de groupe a duré deux heures d'horloge. Les résultats des

travaux ont été finalisés un peu tard dans la nuit et la restitution a été programmée le Samedi 17 à partir de 8 heures.

La restitution a permis de relever des contraintes par thématique, proposer des solutions aux problèmes identifiés par les acteurs et un plan d'actions à mettre en



Une présence remarquable des femmes



oeuvre. Après la restitution, les participants ont rejoint la place du Gouvernorat du Sahel pour la cérémonie de lancement de la journée du niébé sous le parrainage du Ministre Délégué de l'agriculture. Après le lancement, les officiels ont procédé à la visite des stands à l'APESS.

Le Ministre et la Délégation se sont réjouis des mets faits à base du niébé, en outre on notait :

le couscous, les gâteaux, le degué, les feuilles et autres dérivés du niébé. La journée a regroupé plus de 400 productrices et producteurs, des services techniques et des partenaires opérationnels o

Aboubacar Diallo



Les officiels

DECLARATION FINALE DE DORI

À l'issue des journées nationales du Niébé, une déclaration a été rendue public par les acteurs de la filière en voici le contenu

Nous, productrices et producteurs de Niébé du Burkina Faso, réunis à Dori les 15 et 16 mai 2008 dans le cadre de la 3ème édition de la journée nationale de Niébé ;

Nous réjouissant de la décision prise par l'Etat de promouvoir l'agriculture durable pour contribuer à la sécurisation alimentaire et à l'amélioration des conditions de vie des productrices et des producteurs;

Nous référant aux résultats de l'atelier national sur la filière Niébé tenu en juillet 2007 à Ouagadougou et ceux des réflexions restreintes poursuivies ;

Rappelant que la problématique de la commercialisation du Niébé n'est pas seulement conjoncturelle mais aussi structurelle ;

Considérant que cette 3ème édition avait pour objectif de créer un cadre d'échanges et de concertation inter acteurs de la filière niébé ;

Reconnaissant que la résolution de la problématique de la filière niébé passe par la levée des goulots d'étranglement dans les domaines de la production, de la conservation, de l'organisation des acteurs et de la commercialisation

Considérant les efforts engagés par l'Etat et ses partenaires techniques et financiers pour une meilleure promotion de la filière ;

Nous, productrices et producteurs, réunis à Dori à la

faveur de cette 3ème édition de la journée nationale du Niébé, nous engageons avec l'appui des différents partenaires à :

1. Restituer les résultats de la journée à la base ;
2. Créer un cadre de concertation inter acteurs
3. En réseau pour la commercialisation du niébé ;
4. Poursuivre la dynamique enclenchée lors des différentes réflexions sur la filière dans un souci de synergie d'actions ;
5. Prospector des marchés ;
6. Utiliser les résultats de la recherche-développement sur le niébé ;
- 7 Promouvoir l'autoconsommation du niébé.

Nous, productrices et producteurs, réunis à Dori à la faveur de cette 3ème édition de la journée nationale du Niébé recommandons :

1. La mise en œuvre du plan d'actions issu des travaux de la 3ème édition de la journée nationale du Niébé ;
2. La mise en œuvre du plan d'action national pour le développement de la filière niébé élaboré en 2002 ;
3. La subvention ou au moins la détaxation des équipements et intrants de production o

Fait à Dori, le 17 mai 2008

Loi et sécurisation foncière au Burkina

Chronique d'une participation des O.P., l'élaboration d'une politique

Longtemps subodorée par les producteurs et les propriétaires terriens du Burkina, l'insécurité foncière a été sous les feux de la rampe pour la première fois à la 10ème Journée Nationale du Paysan (JNP) à Manga dont le thème était : « Promouvoir la sécurisation foncière pour renforcer le développement des filières agro-sylvo-pastorales au Burkina Faso ». L'une des principales recommandations issues de la journée a été l'instruction du ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques dans le sens d'amorcer de concert avec les producteurs une politique foncière assortie d'une loi. La terre étant un facteur essentiel de production, les paysans burkinabè à travers leurs organisations ont depuis 2005 élaborer une stratégie pour prendre part activement au processus de la sécurisation foncière. Retour sur les événements phares initiés dans le cadre de cette participation.

Cadre unique de concertation entre les organisations paysannes faitières, la Confédération Paysanne du Faso (CPF) a conduit le processus en se fixant comme objectif global de bâtir une vision stratégique et d'influencer positivement la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural. En vertu du principe de subsidiarité qui a cours à la CPF, la Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina (FEPAB) a été désignée pour rendre opérationnelle la stratégie d'influence de la politique. Appuyée techniquement par le Groupe de Recherche et d'Action sur le Foncier (GRAF) et financièrement par AFDI et la coopération française, la FEPAB en guise de première activité a mis en place un comité élargi de réflexion sur le foncier. Ce comité se compose à l'origine des fédérations fondatrices de la CPF et de la Fédération Nationale des Organisations Paysannes (FENOP). Par la suite, pour mieux s'imprégner de la législation et de la réglementation en vigueur sur le foncier, un atelier d'information sur les textes relatifs au foncier a été organisé à l'intention des producteurs juste après la 10ème JNP de Manga. Pour toujours s'informer, le comité élargi a effectué des voyages d'études dans des localités comme Padéma, Banzon, Saria et Villy qui sont censées vivre des expériences importantes en gestion du foncier. La tenue d'ateliers de synthèse, la mise en place d'un comité de réflexion et des tournées d'information à la base ont été les dernières activités réalisées par les OP avant la phase de consultation par l'Etat.

Entre 2005 et 2008, la feuille de route de l'Etat en matière foncière laissait entrevoir des étapes principales que sont : l'installation de la mise en place du CNSFMR1, les ateliers consultatifs régionaux, l'atelier consultatif national, le forum nationale sur la PNSFMR2, les ateliers consultatifs thématiques et l'atelier de validation de l'avant projet de loi sur le foncier. Des leaders d'organisations paysannes ont participé activement à toutes les étapes du processus. Au nom des Organisations Paysannes burkinabè, deux leaders siègent au CNSFMR. Au titre des ateliers consultatifs, la CPF n'a ménagé aucun effort pour accompagner les leaders paysans au niveau régional et au niveau national à formuler des propositions pour influencer la PNSFMR au profit des producteurs burkinabè. Du 29 au 31 Mai 2007, les Organisations Paysannes ont pu mobiliser des



PH. Illustration

compétences qui ont pris part au forum nationale de validation de la PNSFMR. Après le forum, le processus a fait place à un draft de loi élaboré et soumis à l'appréciation des OP, des organisations de femmes et des chefs coutumiers regroupés en ateliers thématiques. A la date d'aujourd'hui, la validation de l'avant projet de loi foncière en Novembre 2008, constitue la dernière étape du processus. Elle a regroupé des producteurs, des acteurs du secteur public et du secteur privé qui ont proposé divers amendements pour améliorer le contenu de loi.

Quel bilan de la participation paysanne au processus ?

En se lançant dans une logique d'influence de la politique et de la loi, des préoccupations majeurs tenaient à cœur les producteurs burkinabè à savoir : la suppression du principe selon lequel la terre appartient à l'Etat ; l'adoption de bases consensuelles de gestion de la terre ; la clarification du statut, des droits et devoirs des agro-buisnessmen, l'examen minutieux des cas de ruraux rattrapés par les lotissements ; la sécurisation des exploitants dans les périmètres irrigués ; l'attribution d'une valeur marchande à la terre ; la délimitation des domaines fonciers entre l'Etat, les collectivités territoriales et les particuliers ; la diffusion large de toute information sur le foncier.

De nos jours et à l'analyse, les OP ont acquis bon nombre d'avancées que sont la reconnaissance des droits fonciers locaux des producteurs et productrices ruraux, la protection des droits primaires et

secondaires des producteurs ruraux, l'élaboration future de règles locales pour favoriser l'accès aux ressources naturelles communes, l'implication des autorités coutumières dans la gestion foncière, l'adoption de mesures spécifiques relatives aux espaces pastoraux et finalement la clarification du statut des espaces pastoraux.

Malgré ces avancées saluées par les producteurs, des points de désaccords entre l'Etat et les OSC3, subsistent dans l'avant-projet de loi foncière. C'est pourquoi en Novembre 2008 quatre OSC ont adressé un mémorandum sur le foncier rural au gouvernement burkinabè. Dans ce document, la CPF, la FENOP, le Réseau Foncier Rural, les Réseaux Collectifs des Associations Féminines attirent l'attention du gouvernement sur la prise en compte des femmes, la taxation foncière rurale, la stratégie d'accumulation des terres rurales, la légitimité des organes locaux de gestion foncière et la mise en œuvre de la loi. Gageons que ces propositions prises au terme d'un long processus soient prises en compte dans un contexte où la terre rapporte et fait l'objet de plus en plus de convoitises.

Par Omar OUEDRAOGO
Communicateur pour le développement.

1 CNSFMR : Comité National de Sécurisation
Foncière en Milieu Rural

2 PNSFMR : Politique Nationale de Sécurisation
Foncière en Milieu Rural

3 OSC : Organisation de la Société Civile